



## Journée de partage sur le forum mondial des migrations internationales

*Par Jean Louis COLY*

(Point focal CNTS/CARISM/SENEGAL)

1. Ce samedi 26 novembre 2022 s'est déroulé à Dakar/ Sénégal, avec l'appui de la CSI/ Afrique et le projet FGTB, une journée de partage sur le forum mondial des migrations internationales. Cette activité qui entre dans le cadre du déroulement du plan d'action du CARISM (Comité d'action et de réflexion intersyndicale sur la migration) a enregistré la participation des membres de la Plateforme Nationale des Acteurs de la Migration (PNAM), des associations des migrants mais également d'INCA/DAKAR représenté par sa Directrice, la camarade Vanessa.
2. Cette journée a été le prétexte d'un cadre de diagnostic du premier forum d'examen du pacte mondial et ses conclusions qui ont conduit à de nouveaux engagements des Etats mais également l'occasion d'une déclinaison de nouvelles pistes d'actions pour le CARISM et ses partenaires. La première partie s'articule autour d'un rappel du pacte mondial, d'une introduction sur le pacte, d'une analyse des progrès et insuffisances dans la mise en œuvre du pacte, les actions prioritaires pour accélérer la mise en œuvre, les nouveaux engagements pris par les états pour la mise en œuvre effective du pacte et le plan d'action 2022-2024

3. Un bref rappel a été fait sur le pacte mondial qui prend sa source à partir de la déclaration sur la mobilité humaine. Cette déclaration devait également donner naissance au pacte sur les réfugiés. Le focus est mis sur la migration vu sa densité. Après des consultations dans toutes les régions du monde et des négociations à Addis-Abeba entre la société civile et les Etats, ce pacte a été adopté à Marrakech le 11 décembre 2018. Il comporte 15 principes, 23 objectifs et 186 engagements des Etats. Même si la société civile a participé durant tout le processus il n'a qu'un rôle consultatif. Ce document ne donne valeur ni à une convention, ni directive, ni recommandation car il n'est pas contraignant. Les politiques nationales sont au-dessus du pacte, ce qui le rend faible.
4. 152 pays ont voté OUI
5. 05 pays ont voté NON
6. 12 pays se sont abstenus
7. 24 pays ont été absents
8. La mise en œuvre du pacte connaît des contraintes et des faiblesses du fait que les USA, l'un des prétendus principaux bailleurs, n'a pas adopté le pacte et a voté NON.
9. Les différents constats de progrès et d'insuffisances issus des 04 tables rondes qui sont et qui ont abouti à une déclaration de progrès ont été relevés



10. Dans les débats, les participants se sont illustrés par des contributions mais également par des questions pertinentes.
11. Ils ont exprimé leur besoin de changement par rapport à la situation des migrants. Ils relèvent qu'il y avait des conventions notamment celles des Nations Unies et celles de l'OIT sur la migration qui protègent les travailleurs migrants et les membres de leurs familles et en 2018 avec l'avènement du pacte on nourrissait un grand espoir mais le constat est amer car malgré tout ce qui a été dit et tous les efforts consentis par les acteurs et les parties prenantes, il y a d'énormes échecs dans la mise en œuvre.
12. Ils font noter que les migrants ont souvent des problèmes de documents
13. Le problème que rencontrent les ressortissants Africain pour l'obtention d'un visa qui peut durer plusieurs mois contrairement aux européens qui veulent venir ici ce qui dénote le manque d'efforts de nos Etats pour accompagner les migrants. Des inégalités sont relevées dans le traitement des cas sociaux (autopsie de ressortissant guinéen à 200.000f, alors que pour un Sénégalais cela se fait à 20.000f). C'est à travers la société civile notamment des organisations syndicales qu'ils ont su que la migration n'est pas un délit, c'est un droit. Les sièges pour migrants au niveau des centrales comme la CNTS et l'UNSAS attestent qu'ils ont des droits. Ils ont évoqué le manque d'informations. Ils ont relevé dans la présentation plusieurs aspects ayant trait à la migration, les changements climatiques, la pollution, l'érosion côtière, le pillage de nos ressources halieutiques. Ils déplorent le fait que des tiers représentent les travailleurs migrants au niveau des plateaux de télévision, des radios et partout en lieu et place des organisations syndicales. Ils s'interrogent sur les nouvelles mesures mises en place pour accompagner les immigrés au Sénégal avec l'avènement du pacte. Ils exhortent les organisations syndicales à prendre à bras le corps le combat pour le bien-être des travailleurs migrants
14. Ils font noter que les politiques devraient impliquer les organisations syndicales dans la production de données fiables pour plus de transparence. Ils souhaitent qu'o pense hors USA pour réaliser quelque chose de positif et qu'on s'appuie sur l'U.A, l'UEMOA, la CEDEAO et en

relation avec la CSI/Afrique essayer avec la ZLECAF afin d'avoir des résultats dans la protection des travailleurs migrants en Afrique.



15. Après avoir constaté que rien n'a bougé, les Etats se sont engagés à s'appuyer sur des pratiques prometteuses pour exploiter les avantages d'une migration sûre. Ces engagements tournent autour d'un accès aux services sociaux de base quel que soit le statut du migrant, la promotion et la participation des migrants lors des discussions sur les questions qui les concerne, l'élaboration et la mise en œuvre et la révision des politiques publiques qui contribuent à l'intégration des migrants, le renforcement de la coopération internationale mais également l'élimination de toute forme de discrimination, la protection de la liberté d'expression, le respect des droits de l'homme, le droit à la mobilité (déclaration universelle des droits de l'homme ; article 13), le droit à la vie, entre autre. Autant d'engagements pris par les Etats qui sont au nombre de 186.
16. Après ces engagements les Etats se sont engagés pour second plan d'action pour la période 2023-2024. Ce plan d'action est élaboré par le réseau des Nations Unies sur la migration. Il comprend 05 nouvelles priorités :
17. Élaboration d'un ensemble limité d'indicateurs.
18. Renforcement de la coopération (situation de non-assistance)

19. Renforcement de l'intégration socio-économique.
20. S'appuyer sur les enseignements de la COVID 19.
21. Réponses renforcées au trafic de migrants.
22. A côté de ces priorités, il y a 09 autres priorités continues qui prennent en compte le renforcement des capacités des migrants, la facilitation de l'accès au visa.
23. Dans cette deuxième partie, les participants se sont distingués en donnant des orientations voire des pistes d'action pour le CARISM. On peut en citer entre autre:
24. L'appropriation et la vulgarisation du pacte mondial encore méconnu
25. Travailler à rendre ces objectifs soutenables et réalisables
26. Travailler en relation avec la diaspora pour un soutien effectif aux migrants
27. Une descente sur le terrain pour sensibiliser la base
28. Un appel à l'Etat pour qu'il prenne ses responsabilités
29. Continuer cette démarche inclusive en s'appuyant sur le PNAM et faire la cartographie des acteurs
30. Palier au défaut d'informations
31. Sensibiliser sur les dangers et les risques
32. Initier une activité de pré rapport alternatif
33. S'imprégner des problèmes liés aux frontières et sur les corridors
34. Se renseigner sur les opportunités dans les campagnes
35. Militer pour le recrutement de migrants au niveau des DAG
36. Jouer notre rôle de suivi et évaluer
37. Elaborer un rapport alternatif sur la mise en œuvre du pacte
38. Avoir une synergie d'action de tous acteurs de la société civile
39. Travailler sur des pistes d'actions prioritaires
40. Voir avec les ministères du travail et des affaires étrangères ce qui est en train de se faire
41. La journée de partage s'est terminée sur une note de prière et de remerciements de la camarade point focal de la CSI/Afrique pour l'intérêt qu'ont porté les participants à cette importante activité.



